

A l'attention des parents d'élèves devant inscrire leur enfant aux écoles maternelle et primaire  
Madame, Monsieur,

Vous devez inscrire votre enfant à l'école, **les inscriptions se feront de préférence à distance (soit par mail soit par courrier).**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'inscrire votre enfant à distance, vous serez accueilli en mairie **uniquement sur rendez-vous** Tel : 05.64.24.94.12

- Du lundi au jeudi entre 9h et 12h, et entre 13h30 et 16h45
- Le vendredi entre 9h et 12h

Une fiche d'inscription scolaire doit être remplie, elle peut vous être envoyée par mail ou par courrier.

**Pour remplir la fiche :**

1. Bien noter les prénoms de l'enfant (les 3 premiers)
2. Pour la scolarité, le cycle 2 correspond au CP, au CE1 et au CE2, et le cycle 3 au CM1 et au CM2
3. En cas de garde alternée, si les deux parents ont l'autorité parentale, ils doivent tous les deux remplir la fiche et la signer. (les adresses des 2 sont obligatoires)
4. L'autre responsable légal n'est pas une personne à prévenir en cas d'urgence mais une personne chargée d'agir dans l'intérêt de l'enfant, de le représenter et de le défendre (tuteur, organisme de protection de l'enfance..)

En cas de difficulté pour remplir la fiche ou de question, n'hésitez pas à contacter la personne responsable des inscriptions scolaires au 05.64.24.94.12 ou par mail à [compta@thiviers.fr](mailto:compta@thiviers.fr)

**Vous devez joindre obligatoirement :**

- Une copie du livret de famille (toutes les pages remplies)
- Un justificatif de domicile (de moins de 6 mois)
- Le jugement en cas de garde alternée
- L'attestation d'assurance scolaire 2023/2024
- Un certificat de radiation et une dérogation si votre enfant était scolarisé dans une autre commune
- Une dérogation si votre enfant ne réside pas sur la commune de Thiviers

Toutes ces pièces peuvent être scannées, ou envoyées sous forme d'images (photos).

Après le retour de tous les documents, le certificat et l'autorisation d'inscription seront remplis et mis à la signature.

Lorsqu'ils seront revenus signés, ils vous seront renvoyés par mail ou courrier (ainsi qu'à la directrice de l'école concernée).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Madame le Maire,

Mme HYVOZ Isabelle

